

**COMPTE-RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Convocation du conseil municipal adressée le 4 avril 2013 et affichée le même jour.  
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

<b>Jeudi 11 avril 2013</b>
----------------------------

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 22 FEVRIER 2013**
- 2 - **FINANCES / COMPTES ADMINISTRATIFS 2012**
- 3 - **FINANCES / COMPTES DE GESTION 2012**
- 4 - **FINANCES / AFFECTATIONS DES RESULTATS 2012**
- 5 - **FINANCES / CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2013**
- 6 - **FINANCES / BUDGETS PRIMITIFS 2013**
- 7 - **SUBVENTION CONSEIL GENERAL / CONSTRUCTION BIBLIOTHEQUE BATIMENT LETRAT**
- 8 - **SUBVENTION CONSEIL GENERAL / CONSTRUCTION ECOLE DE MUSIQUE**
- 9 - **SUBVENTION CONSEIL GENERAL / CARREFOUR GIRATOIRE RD517-65b**
- 10 - **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES / REPORT DE LA MESURE EN 2014 / AVIS DU CONSEIL**
- 11 - **ZAC DES ECORCHAYS / OPERATION SEMCODA / GARANTIE DE PRETS PAR LA COMMUNE**
- 12 - **MARAI DE LA LECHERE / PLAN DE GESTION 2014-2018 / ATTRIBUTION DU MARCHE**
- 13 - **DEMANDES DE DEGREVEMENTS SUR TAXE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT**
- 14 - **ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE CREANCE IRRECOUVRABLE**
- 15 - **COMMISSIONS ET SYNDICATS**
- 16 - **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

-----

L'an deux mille treize, le jeudi 11 avril, le conseil municipal de Tignieu-Jamezyieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

**PRESENTS** : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, SBAFFE, MME FERNANDEZ, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. CAZALY, MME MARCHAND, M. MICHALLET, MMES BAZ, PEYSSON, GAROFALO, MLE GUIMARAES, MM. CHEDIN, LARCHER, BARAT, ALLAMANACHE, DANDIS, MME PARDAL.

<b><u>POUVOIRS</u></b> :	MME ROUX	A	M. PAVIET SALOMON
	M. POMMET	A	M. SBAFFE
	M. DURAND	A	MME FERNANDEZ
	MME BRENIER	A	M. IMBERDISSE
	M. BELMELIANI	A	M. MICHALLET
	M. DHONT	A	MME CHINCHOLE

**EXCUSEES** : MMES BRISSAUD ET ROSTAING

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MME MARCHAND

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil de retirer le point de l'ordre du jour complémentaire, concernant la prise en charge d'une voie privée ouverte à la circulation publique (rue du Dauphiné).

Adopté à l'unanimité.

Dans un deuxième temps, Monsieur le Maire demande au Conseil de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

☞ SIVOM de l'agglomération / Taux unique TEOM.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil passe ensuite à l'approbation du compte rendu de la séance du 22 février 2013.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 22 février 2013 comme suit :

Votants : 25

Pour : 22

Abstentions : 03 (Mrs Larcher, Allamanche, Mme Pardal)

## - **2 – FINANCES / COMPTES ADMINISTRATIFS 2012**

Monsieur SBAFFE, Adjoint aux Finances présente les différents comptes administratifs 2012, dont chaque Conseiller municipal a été destinataire. Il rappelle que ces documents ont été étudiés par la Commission des Finances.

### **Compte Administratif 2012 / Commune / Section de Fonctionnement.**

Les dépenses s'élèvent à 4.771.260,47 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 011 / Charges à caractère général	1.119.639,84 €
Chapitre 012 / Charges de personnel	2.082.840,06 €
Chapitre 014 / Atténuation de produits	660.124,00 €
Chapitre 65 / Autres charges de gestion courante	447.175,45 €
Chapitre 66 / Charges financières	111.402,87 €
Chapitre 67 / Charges exceptionnelles	257.190,00 €
Chapitre 68 / Dotations aux amortissements	92.888,25 €

Les recettes s'élèvent à 7.309.772,96 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 70 / Produits des services	391.684,29 €
Chapitre 72 / Travaux en régie	36.926,68 €
Chapitre 73 / Impôts et taxes	4.119.210,01 €
Chapitre 74 / Dotations et participations	1.274.628,87 €
Chapitre 75 / Autres produits de gestion courante	71.890,45 €
Chapitre 013 / Atténuation de charges	26.767,32 €
Chapitre 76 / Produits financiers	4,59 €
Chapitre 77 / Produits exceptionnels	242.426,05 €
Chapitre 002 / Reprise excédent antérieur	1.146.234,70 €

Il est constaté un excédent de fonctionnement d'un montant de 2.538.512,49 €.

**Compte Administratif 2012 / Commune / Section d'Investissement.**

Les dépenses s'élèvent à 3.394.728,84 € et sont réparties comme suit :

Remboursement d'emprunts (capital)	244.475,32 €
Travaux en régie (opération d'ordre)	36.926,68 €
Acquisitions foncières	513.136,11 €
Bâtiments communaux	117.344,64 €
Bâtiments scolaires	167.964,93 €
Equipements sportifs	9.029,80 €
Matériel	61.121,27 €
Voies et réseaux	1.075.208,42 €
Construction du gymnase	343.012,73 €
Déficit antérieur reporté	826.508,94 €

Les recettes s'élèvent à 3.704.473,56 € et sont réparties comme suit :

Fonds de compensation TVA	174.974,33 €
Taxe d'Aménagement	370.445,00 €
Excédent de fonctionnement affecté	1.826.510,00 €
Subventions d'investissement	197.649,98 €
Emprunt	800.000,00 €
Plus/moins value sur immobilisations	103.349,38 €
Terrains nus	138.656,62 €
Amortissements	92.888,25 €

Il est constaté un excédent d'investissement d'un montant de 309.744,72 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle du Conseil.

Votants : 24

Pour : 19

Abstentions : 05 (Mrs Larcher, Allamanche, Barat, Dandis, Mme Pardal).

**Compte Administratif 2012 / Eau et Assainissement / Section d'Exploitation.**

Les dépenses s'élèvent à 278.228,50 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 011 / Charges à caractère général	203.049,48 €
Chapitre 012 / Charges de personnel	47.912,99 €
Chapitre 66 / Charges financières	13.585,74 €
Chapitre 67 / Charges exceptionnelles	4.575,00 €
Chapitre 68 / Dotations aux amortissements	9.105,29 €

Les recettes s'élèvent à 465.344,86 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 70 / Produits de gestion courante	335.955,97 €
Chapitre 75 / Autres produits	906,05 €
Chapitre 002 / Reprise excédent antérieur	128.482,84 €

Il est constaté un excédent d'exploitation d'un montant de 187.116,36 €.

**Compte Administratif 2012 / Eau et Assainissement / Section d'Investissement.**

Les dépenses s'élèvent à 503.559,88 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 16 / Remboursement d'emprunts (capital)	9.816,10 €
Chapitre 21 / Immobilisations corporelles	493.743,78 €

Les recettes s'élèvent à 283.718,25 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 001 / Excédent d'investissement reporté	31.958,38 €
Chapitre 10 / Fonds de compensation TVA	15.414,58 €
Chapitre 13 / Autres participations	227.240,00 €
Chapitre 040 / Amortissements	9.105,29 €

Il est constaté un déficit d'investissement d'un montant de 219.841,63 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote après que le Maire se soit retiré de la salle du Conseil.

Votants : 24      Pour : 19  
Abstentions : 05 (Mrs Larcher, Allamanche, Barat, Dandis, Mme Pardal).

**Compte Administratif 2012 / Bâtiment Industriel / Section de Fonctionnement.**

Les dépenses s'élèvent à 19.202,43 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 66 / Charges financières	19.202,43 €
-----------------------------------	-------------

Les recettes s'élèvent à 182.046,99 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 75 / Autres produits de gestion courante	74.810,30 €
Chapitre 002 / Reprise excédent antérieur	107.236,69 €

Il est constaté un excédent de fonctionnement d'un montant de 162.844,56 €

**Compte Administratif 2012 / Bâtiment Industriel / Section d'Investissement.**

Les dépenses s'élèvent à 9.778,64 € et sont réparties comme suit :

Remboursement d'emprunts (capital)	9.778,64 €
------------------------------------	------------

Les recettes s'élèvent à 13.435,89 € et sont réparties comme suit :

Excédent de fonctionnement affecté	13.435,89 €
------------------------------------	-------------

Il est constaté un excédent d'investissement d'un montant de 3.657,25 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote après que le Maire se soit retiré de la salle du Conseil.

Votants : 24      Pour : 19  
Abstentions : 05 (Mrs Larcher, Allamanche, Barat, Dandis, Mme Pardal).

- **3 – FINANCES / COMPTES DE GESTION 2012**

Monsieur SBAFFE, Adjoint aux Finances rappelle que la loi soumet pour chaque exercice l'approbation des comptes de gestion du Receveur Municipal à l'assemblée délibérante.

Aucune anomalie n'a été relevée et les éléments correspondent à ceux des comptes administratifs.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les comptes de gestion 2012 du budget principal de la Commune, du budget de l'Eau et de l'Assainissement et du budget annexe « Bâtiment Industriel ».

Votants : 25      Pour : 25

- **4 – FINANCES / AFFECTATIONS DES RESULTATS 2012**

Budget Principal Commune.

Monsieur Jean-Louis SBAFFE, Adjoint aux Finances présente au Conseil les affectations des différents résultats constatés à la fin de l'exercice 2012 et validés par le Trésorier de Crémieu.

Au vu de ces documents, il est proposé de reprendre les écritures suivantes au sein du budget principal 2013 de la commune :

- Excédent de fonctionnement 2012	+ 2.538.512,49 €
- Excédent d'investissement 2012	+ 309.744,72 €
- Affectation du résultat 2012	2.000.000,00 €
- Excédent de fonctionnement 2012 reporté	+ 538.512,41 €
- Excédent d'investissement 2012 reporté	+ 309.744,72 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25      Pour : 20  
Abstentions : 05 (Mrs Larcher, Allamanche, Barat, Dandis, Mme Pardal).

Budget Eau et Assainissement.

Monsieur Jean-Louis SBAFFE, Adjoint aux Finances présente au Conseil les affectations des différents résultats constatés à la fin de l'exercice 2012 et validés par le Trésorier de Crémieu.

Au vu de ces documents, il est proposé de reprendre les écritures suivantes au sein du budget Eau et Assainissement 2013 :

- Excédent d'exploitation 2012	+ 187.116,36 €
- Déficit d'investissement 2012	- 219.841,63 €
- Affectation du résultat 2012	180.000,00 €
- Excédent d'exploitation 2012 reporté	+ 7.116,36 €
- Déficit d'investissement 2012 reporté	- 219.841,63 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25

Pour : 20

Abstentions : 05 (Mrs Larcher, Allamanche, Barat, Dandis, Mme Pardal).

### Budget Bâtiment Industriel.

Monsieur Jean-Louis SBAFFE, Adjoint aux Finances présente au Conseil les affectations des différents résultats constatés à la fin de l'exercice 2012 et validés par le Trésorier de Crémieu.

Au vu de ces documents, il est proposé de reprendre les écritures suivantes au sein du budget du Bâtiment Industriel 2013 :

- Excédent de fonctionnement 2012	+ 162.844,56 €
- Excédent d'investissement 2012	+ 3.657,25 €
- Affectation du résultat 2012	0 €
- Excédent de fonctionnement 2012 reporté	+ 162.844,56 €
- Excédent d'investissement 2012 reporté	+ 3.657,25 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil prend acte de ces écritures reprises au budget 2013 du Bâtiment Industriel.

### **5 – FINANCES / CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2013**

Monsieur SBAFFE, Adjoint aux Finances propose de maintenir en 2013, les taux des trois taxes directes locales, à savoir :

Taxe d'habitation	16,39 %
Foncier bâti	14,14 %
Foncier non bâti	62,05 %.

Il rappelle que par suite de la mise en place de la réforme de la Taxe Professionnelle, celle-ci a été remplacée par la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER). Cette réforme a entraîné un transfert de certaines recettes départementales sur les budgets des Collectivités Locales (ainsi que certaines charges).

Par ailleurs, Monsieur SBAFFE informe l'assemblée du prélèvement au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) par l'Etat, d'une somme de 601.214 €. Cette perte de recettes pour la commune sera affectée aux communes ayant subi un déficit par suite de la réforme de la TP.

Pour 2013, le Conseil est appelé à fixer les taux suivants :

☞ Taxe d'habitation	16,39 %
☞ Foncier bâti	14,14 %
☞ Foncier non bâti	62,05 %

Pour information, le taux CFE est égal à 21,85%. Monsieur le Maire rappelle que les taux des impôts locaux n'ont pas variés depuis 2003 (une baisse des taux avait été votée en 2003).

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25      Pour : 25

- **6 – FINANCES / BUDGETS PRIMITIFS 2013**

**A - Budget Principal Commune.**

Monsieur SBAFFE, Adjoint aux Finances expose point par point les propositions arrêtées pour les deux sections du budget principal 2013 de la commune qui s'établit à hauteur de 5.991.506 € pour le fonctionnement et 6.214.071 € pour l'investissement, selon le détail suivant :

**Budget Primitif 2013 / Commune / Section de Fonctionnement.**

Les dépenses s'élèvent à 5.991.506 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 011 / Charges à caractère général	1.150.800 €
Chapitre 012 / Charges de personnel	2.250.000 €
Chapitre 65 / Autres charges de gestion courante	421.900 €
Chapitre 66 / Charges financières	130.000 €
Chapitre 67 / Charges exceptionnelles	115.000 €
Chapitre 68 / Dotations aux amortissements	80.000 €
Chapitre 022 / Dépenses imprévues	40.000 €
Chapitre 023 / Virement à la section d'investissement	1.803.806 €

Les recettes s'élèvent à 5.991.506 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 70 / Produits des services	401.200 €
Chapitre 72 / Travaux en régie	37.000 €
Chapitre 73 / Impôts et taxes	3.652.613 €
Chapitre 74 / Dotations et participations	1.283.193 €
Chapitre 75 / Autres produits de gestion courante	43.000 €
Chapitre 013 / Atténuation de charges	35.000 €
Chapitre 77 / Produits exceptionnels	1.000 €
Chapitre 002 / Excédent antérieur reporté	538.500 €

A la question de Monsieur LARCHER sur l'augmentation des frais de personnel, il lui est répondu que celle-ci prévoit les évolutions de grades, les revalorisations d'échelons et la prise en compte des recrutements récemment effectués (police municipale, école de musique).

**Budget Primitif 2013 / Commune / Section d'Investissement.**

Les dépenses s'élèvent à 6.214.071 € et sont réparties comme suit :

Remboursement d'emprunts (capital)	262.517 €
Travaux en régie (opération d'ordre)	37.000 €
Acquisitions foncières	73.000 €
Bâtiments communaux	412.740 €
Bâtiments scolaires	95.600 €
Equipements sportifs	35.030 €
Matériel	79.926 €
Voies et réseaux	2.527.758 €

Construction d'un gymnase	2.690.500 €
---------------------------	-------------

Les recettes s'élèvent à 6.214.071 € et sont réparties comme suit :

Fonds de compensation TVA	283.000 €
Taxe d'Aménagement	200.000 €
Excédent de fonctionnement affecté	2.000.000 €
Subventions d'investissement	137.565 €
Emprunt	1.200.000 €
Produit des cessions	200.000 €
Amortissements	80.000 €
Virement de la section de fonctionnement	1.803.806 €
Excédent antérieur reporté	309.700 €

Monsieur le Maire précise que l'emprunt sera affecté aux travaux de voiries et réseaux. Il pourrait être remboursé en une année, après encaissement en 2014 des subventions Etat et Conseil Général attribuées pour le nouveau gymnase.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25

Pour : 20

Abstentions : 05 (Mrs Larcher, Allamanche, Barat, Dandis, Mme Pardal)

## **B - Budget Eau et Assainissement.**

### **Budget Primitif 2013 / Eau et Assainissement / Section d'Exploitation.**

Les dépenses s'élèvent à 361.000 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 011 / Charges à caractère général	204.300 €
Chapitre 012 / Charges de personnel	54.000 €
Chapitre 66 / Charges financières	13.500 €
Chapitre 67 / Charges exceptionnelles	27.000 €
Chapitre 68 / Dotations aux amortissements	9.200 €
Chapitre 023 / Virement à la section d'investissement	53.000 €

Les recettes s'élèvent à 361.000 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 70 / Produits de gestion courante	354.000 €
Chapitre 002 / Reprise excédent antérieur	7.000 €

### **Budget Primitif 2013 / Eau et Assainissement / Section d'Investissement.**

Les dépenses s'élèvent à 893.400 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 16 / Remboursement d'emprunts (capital)	10.500 €
Chapitre 21 / Immobilisations corporelles	662.900 €
Chapitre 002 / Déficit antérieur reporté	220.000 €

Les recettes s'élèvent à 893.400 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 10 / Fonds de compensation TVA	51.200 €
Chapitre 10 / Affectation résultat exploitation	180.000 €



Chapitre 16 / Emprunt	600.000 €
Chapitre 040 / Amortissements	9.200 €
Chapitre 021 / Virement de la section d'exploitation	53.000 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25      Pour : 20  
Abstentions : 05 (Mrs Larcher, Allamanche, Barat, Dandis, Mme Pardal)

### C - Budget Bâtiment Industriel.

#### Budget Primitif 2013 / Bâtiment Industriel / Section de Fonctionnement.

Les dépenses s'élèvent à 240.000 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 61 / Autres frais divers	100.000 €
Chapitre 66 / Charges financières	19.000 €
Chapitre 023 / Virement à l'investissement	121.000 €

Les recettes s'élèvent à 240.000 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 75 / Autres produits de gestion courante	77.200 €
Chapitre 002 / Reprise excédent antérieur	162.800 €

#### Budget Primitif 2013 / Bâtiment Industriel / Section d'Investissement.

Les dépenses s'élèvent à 124.700 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 16 / Remboursement d'emprunts (capital)	10.500 €
Chapitre 21 / Réseaux de voiries	114.200 €

Les recettes s'élèvent à 124.700 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 021 / Virement de la section de fonctionnement	121.000 €
Chapitre 002 / Excédent antérieur reporté	3.700 €

A la question de Monsieur LARCHER sur l'inscription d'une somme de 114.200 € au chapitre 21, il lui est répondu que celle-ci permet l'équilibre de la section d'investissement.

Monsieur le Maire précise que lorsque l'emprunt contracté par la commune pour le bâtiment industriel sera remboursé en totalité (à savoir en 2016), il sera possible d'affecter sur le budget communal, tout ou partie de l'excédent constaté en fonctionnement.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25      Pour : 20  
Abstentions : 05 (Mrs Larcher, Allamanche, Barat, Dandis, Mme Pardal)

### - 7 – SUBVENTION CONSEIL GENERAL / CONSTRUCTION BIBLIOTHEQUE BATIMENT LETRAT

Madame MARCHAND, Conseillère déléguée en charge de la Bibliothèque Municipale présente au Conseil le projet de réalisation prévu au sein du bâtiment Letrat.

Installée depuis de nombreuses années à proximité des écoles La Plaine, l'actuelle bibliothèque dispose de locaux désormais insuffisants au regard de la fréquentation et du développement de ses actions.

Un projet de réalisation d'une bibliothèque sur le secteur Village a été établi en concertation avec les services du Département. Le coût des travaux est estimé à 150.000 € hors taxes.

Il est proposé au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère.

Après avoir apporté une précision à Monsieur DANDIS sur le lieu précis d'implantation de cette nouvelle bibliothèque et avoir précisé à Monsieur CHEDIN que les locaux actuels à La Plaine seront récupérés à titre de salle communale, le Conseil passe au vote.

Votants : 25      Pour : 25

- **8 – SUBVENTION CONSEIL GENERAL / CONSTRUCTION ECOLE DE MUSIQUE**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de réalisation prévu à l'arrière de la mairie (ancienne propriété Cochet).

Installée depuis plusieurs années dans différents locaux communaux, ce service a connu une expansion importante en termes de fréquentation et du nombre d'activités proposées.

Il devient donc primordial de concentrer dans un même lieu, le maximum d'activités musicales et un projet a ainsi été préparé pour installer l'école de musique à l'arrière de la mairie, dans un bâtiment communal devant être aménagé pour cela.

Le coût des travaux est estimé à 120.000 € hors taxes.

Il est proposé au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère.

Monsieur LARCHER s'interroge sur l'éventualité d'installer l'école de musique à Letrat, en lieu et place de la bibliothèque, compte tenu de la hauteur des plafonds. Cette possibilité permettrait peut être d'avoir une meilleure sonorité musicale.

Monsieur le Maire lui précise que les plafonds de l'ancienne caserne de pompiers à Letrat seront abaissés. Par ailleurs, l'installation de l'école de musique à Letrat occasionne actuellement quelques désagréments pour les services postaux (bruits, notamment lors des cours de batterie). De plus, le bâtiment Letrat ne dispose pas de suffisamment de salles pour l'ensemble des cours de musique.

Il est donc plus judicieux de maintenir le projet d'installation de l'école de musique à l'arrière de la mairie. Des travaux d'insonorisation seront néanmoins réalisés, malgré une présence assez éloignée des habitations.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25      Pour : 25

- **9 – SUBVENTION CONSEIL GENERAL / CARREFOUR GIRATOIRE RD517-65b**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de réalisation d'un carrefour giratoire à l'intersection des RD517 et 65b et situé à l'entrée Est de la commune.

Inscrit depuis 2008 au Plan Local d'Urbanisme de la commune, cet aménagement permettra une mise en sécurité de l'entrée Est de l'agglomération, en liaison avec la voie de contournement déjà réalisée par la commune sur ce secteur.

Par ailleurs, ce carrefour pourra recueillir la future voie qui sera créée à proximité de l'imprimerie et qui supprimera à terme, la sortie particulièrement délicate du chemin des Bruyères sur la RD517.

Ce projet est estimé à environ 600.000 € hors taxes et pourrait être subventionné à hauteur de 30% par le Département (uniquement la voie de circulation).

Il est proposé au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour cet aménagement.

Monsieur le Maire précise que le dossier est actuellement en cours d'étude au sein des services du Conseil Général à Grenoble. Un avis sera rendu sur ce projet courant septembre 2013. Les travaux pourraient être lancés avant la fin de l'année.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25      Pour : 25

- **10 – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES / REPORT DE LA MESURE EN 2014 / AVIS DU CONSEIL**

Monsieur REYNAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle au Conseil que le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 portant réforme des rythmes scolaires met en place à partir de la rentrée de septembre 2013, une semaine scolaire de 9 demi-journées (au lieu de 8 actuellement).

Pour notre secteur, le mercredi matin sera désormais une demi-journée d'école. Par ailleurs, la journée scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) se terminera à 15h45 et les communes devront obligatoirement assurer un accueil périscolaire pour les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire, jusqu'à 16h30.

Des activités devront être proposées aux enfants sur la base d'une Projet Educatif Territorial établi en corrélation avec les enseignants et les acteurs sociaux du secteur (MJC).

Plusieurs réunions ont eu lieu en présence des représentants de l'Education Nationale, des Parents d'Elèves, des Enseignants et des acteurs sociaux, pour préparer la mise en place de cette réforme, sachant que la commune de Tignieu Jamezieu possède déjà des structures au sein de ses services pour accueillir des enfants en activités périscolaires dès 16h30 (en plus des garderies du matin et du soir).

Un sondage a également été réalisé auprès de tous les parents d'élèves scolarisés en primaire, sur les écoles Village et Plaine (700 élèves concernés).

Une réunion publique s'est tenue le 22 mars à la salle des Fêtes, en présence de plus de 150 parents d'élèves et des élus du Conseil. Lors de cette réunion, un bilan du sondage a été porté à la connaissance des parents, à savoir que 70% d'entre eux souhaitaient un démarrage de la réforme en septembre 2014 et non pas en septembre 2013.

Au vu de ces éléments, Monsieur REYNAUD propose au Conseil que la réforme des rythmes scolaires ne soit mise en place sur la commune de Tignieu Jamezyieu, qu'à la rentrée de septembre 2014.

Monsieur le Maire tient à préciser que la commune était prête pour un démarrage en septembre 2013, ce qui lui aurait permis de bénéficier de la subvention prévue à cet effet par l'Etat (à savoir une somme de 50 € par élèves, soit environ 40.000 € pour Tignieu Jamezyieu).

Par ailleurs, Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il aurait été plus facile de recruter en 2013 des animateurs pour assurer les activités prévues par la Réforme, ce qui ne sera certainement pas le cas en 2014, au vu du nombre de collectivités qui démarreront ensemble les nouveaux rythmes scolaires.

Enfin, il n'est pas certain que la subvention précitée soit reconduite en 2014.

Monsieur DANDIS estime pour sa part « qu'il est plus sage de reporter cette mesure en 2014 ». Il précise que les habitants ont été très satisfaits d'avoir été consultés.

Monsieur IMBERDISSE rappelle au Conseil que l'accueil des enfants scolarisés de moins de 6 ans au sein de la garderie du matin et du soir avait déjà été prévu par la commune pour une application en septembre 2013.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25      Pour : 24  
Abstention : 01 (Mle Guimaraes)

- **11 – ZAC DES ECORCHAYS / OPERATION SEMCODA / GARANTIE DE PRETS PAR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande formulée par la SEMCODA, pour que la commune accord sa garantie financière sur les prêts concernant la réalisation de 8 pavillons sur la ZAC des Ecorchays.

Deux prêts PLUS seront réalisés par la SEMCODA à hauteur de 488 ;200 € (durée de 40 ans) et à hauteur de 168.300 € (durée de 50 ans). Ces prêts concernent respectivement le financement de la construction et celui de la charge foncière.

Deux prêts seront également réalisés par la SEMCODA à hauteur de 216.400 (durée de 40 ans) et à hauteur de 54.100 € (durée de 50 ans). Ces prêts concernent respectivement le financement de la construction et celui de la charge foncière.

La garantie de la commune portera sur la totalité des prêts consentis auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit un montant de 927.000 €. Les taux d'intérêts seront ceux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat et une convention sera signée entre la SEMCODA et la commune.

En contrepartie de cette garantie, la SEMCODA s'engage à réserver à la commune, 20% de la surface habitable réalisée pendant toute la durée de la garantie.

Monsieur ALLAMANCHE demande quelques précisions, à savoir :

- ☞ S'il s'agit bien d'une SEM ?
- ☞ A quoi correspond les 20% de réservation de surface pour la commune ?
- ☞ Quel est le mode d'attribution des logements ?

Monsieur le Maire lui confirme que la SEMCODA est bien une « Société d'Economie Mixte » et que les 20% de réservation seront calculé sur les 8 logements financés par l'Etat et peut être sur les 6 restants à financer au titre du logement social.

En ce qui concerne le mode d'affectation des logements, la commune établie une liste de trois propositions nominatives par logement et la SEMCODA choisit en fonction de critères sociaux (situation familiale) et financiers (revenus).

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25      Pour : 25

- **12 – MARAIS DE LA LECHERE / PLAN DE GESTION 2014-2018 / ATTRIBUTION DU MARCHE**

Madame MARCHAND, Conseillère déléguée en charge de l'Environnement rappelle au Conseil sa délibération du 15 juin 2012 attribuant la mission d'évaluation du plan de gestion 2006-2011 du marais de la Léchère, au cabinet ACER CAMPESTRE.

A l'issu de ce bilan, un cahier des charges a été établi pour l'élaboration d'un nouveau plan de gestion qui se déroulera sur la période 2014 à 2018. Un avis à candidature a été lancé à cet effet en collaboration avec les services du Conseil Général de l'Isère.

Une seule candidature a été reçue en mairie, à savoir celle du Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère.

Après examen de celle-ci et en accord avec le Département, cette candidature a été reconnue conforme au cahier des charges et acceptée.

La mission sera donc prévue sur une durée de 12 mois à compter de sa notification et correspondra à un coût total de 24.350 €. Compte tenu des délais de l'étude, la dépense ne sera inscrite qu'au budget 2014.

Madame MARCHAND propose au Conseil de retenir la proposition du Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère, mais également de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général pour sa réalisation (50%).

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25      Pour : 22  
Abstentions : 03 (Mrs Larcher, Allamanche, Mme Pardal)

- **13 – DEMANDES DE DEGREVEMENTS SUR TAXE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil deux demandes de dégrèvements de taxe communale d'assainissement, concernant deux habitants de Tignieu Jamezyieu, à savoir :

☞ La première demande concerne une facture du Syndicat des Eaux établie sur une consommation de 260 m<sup>3</sup>, une fuite ayant été constatée après compteur.

Monsieur le Maire propose au Conseil que la commune applique une réduction sur la facture, sachant que la consommation annuelle estimée de ce particulier (1<sup>ère</sup> année de facturation) est de 200 m<sup>3</sup>. Il est proposé au Conseil de retenir une consommation de 200 m<sup>3</sup> pour l'application de la taxe communale d'assainissement.

☞ La seconde demande concerne une facture du Syndicat des Eaux établie sur une consommation de 533 m<sup>3</sup>, une fuite ayant été constatée après compteur.

Monsieur le Maire propose au Conseil que la commune applique une réduction sur la facture, sachant que la consommation annuelle estimée de ce particulier est de 250 m<sup>3</sup>. Il est proposé au Conseil de retenir une consommation de 350 m<sup>3</sup> pour l'application de la taxe communale d'assainissement.

Monsieur ALLAMANCHE se fait préciser l'endroit où ces fuites ont été constatées, à savoir rue des Frères Lumière et allée Vivaldi.

Monsieur le Maire précise que ces dégrèvements ont été calculés en accord avec le Syndicat des Eaux SIEPC d'Optevoz.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25      Pour : 25

- **14 – ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE CREANCE IRRECOUVRABLE**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances propose au Conseil d'annuler une recette d'un montant de 347,24 € correspondant aux frais de mise en fourrière d'un véhicule, réglés par la commune et devant être remboursés par le contrevenant.

Un courrier de la Trésorerie de Crémieu / Trept expose les motifs de cette annulation, à savoir l'impossibilité de retrouver le redevable.

Monsieur SBAFFE précise que cette admission en non valeur n'annule pas la dette, mais correspond à une simple mesure d'apurement administratif de la comptabilité communale tenue à la Trésorerie. Si le redevable redevient solvable, les poursuites à son encontre seront reprises par la Trésorerie.

Monsieur SBAFFE précise également que cette recette correspond au titre n° 308 de l'exercice 2009.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25      Pour : 25

- **POINT SUPPLEMENTAIRE N° 15 – SIVOM DE L'AGGLOMERATION / TAUX UNIQUE TEOM**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la délibération prise en Conseil Syndical du SIVOM de l'agglomération le 5 avril 2013, portant sur la mise en place d'un taux unique pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).

Ce taux sera instauré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, avec un calcul étalé sur 3 années. Les délégués de la commune de Tignieu Jameyzieu auprès du SIVOM ont voté contre cette proposition.

En effet, aucune simulation financière n'a été présentée aux membres du SIVOM avant le vote. Par ailleurs, ce taux unique va impacter inégalement les impôts des habitants dont les communes adhèrent au SIVOM. Ainsi, pour Tignieu Jameyzieu, le surcoût sur les impôts locaux pour la part TEOM serait de l'ordre de 30%.

Monsieur le Maire précise que cette augmentation est d'autant plus inadmissible, que les bases d'imposition foncière de notre commune sont déjà plus élevées que celles des communes du SIVOM.

Actuellement, le coût de ce service est équitable pour tous les habitants. La commune de Tignieu Jameyzieu, au vu de ce calcul se voit appliquer le taux le plus faible de l'ensemble des communes du SIVOM. En décidant d'appliquer un taux unique de TEOM, les habitants de Tignieu Jameyzieu vont payer plus cher un service qui est le même pour toutes les communes du SIVOM.

En conséquence, il est demandé au Conseil de rejeter fermement la mise en place d'un taux unique de T.E.O.M. et de donner tous pouvoirs au Maire pour lancer une procédure en justice, en vue de l'annulation de la délibération prise par le SIVOM en date du 5 avril 2013.

Monsieur DANDIS demande quels sont les arguments du Président du SIVOM pour la mise en place de ce taux unique ?

Monsieur le Maire lui répond que cette démarche procède uniquement d'une volonté de simplifier les calculs actuels.

Monsieur ALLAMANCHE pense pour sa part qu'il pourrait y avoir une volonté de mutualiser les services du SIVOM, dans le cadre de la réforme de ce syndicat en syndicat « à la carte ».

Monsieur le Maire lui répond par la négative, car seul le service des ordures ménagères est mutualisé. Il précise à Monsieur ALLAMANCHE « qu'ayant assisté à la réunion du SIVOM en date du 5 avril dernier, il est parfaitement informé des conséquences d'une telle instauration ; qu'il semble apparemment vouloir cautionner ».

Monsieur ALLAMANCHE réfute violemment cette affirmation et après un bref échange houleux avec Monsieur le Maire quitte la salle à 21 heures 01.

Monsieur REYNAUD prend la parole pour constater qu'une fois de plus « les règles sont changées en cours de route ». La Municipalité a pour unique objectif de défendre les intérêts des habitants de Tignieu Jameyzieu et qu'en conséquence une action sera engagée auprès des services préfectoraux, afin de savoir si cette procédure d'instauration d'un taux unique est légale ou non.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 24

Pour : 20

Abstentions : 04 (Mrs Larcher, Barat, Dandis, Mme Pardal)

- **COMPTES RENDUS DES SYNDICATS**

**SIVOM DE L'AGGLOMERATION (André PAVIET SALOMON) :**

☞ Vote des budgets 2013 lors de la réunion du 5 avril.

☞ Vote de l'instauration d'un taux unique de TEOM.

**SIVU DE LA GENDARMERIE (André PAVIET SALOMON) :**

☞ Vote du budget 2013 et des travaux prévus sur le bâtiment de la Gendarmerie (chaufferie, volets roulants notamment).

**SYNDICAT DU LYCEE (Francette FERNANDEZ) :**

☞ Vote du budget 2013 lors de la réunion du 10 avril.

☞ Retrait de la commune de Parmillieu.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

☞ Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de GRDF concernant le non paiement depuis 1998, de la consommation gaz au Groupe Scolaire La Plaine. GRDF n'avait jamais procédé à une vérification comptable, malgré la pose de compteurs et notamment lors de l'extension de l'école CASSATT en 2008. Après discussion en mairie, une somme de 80.000 € serait demandée à la commune (4 dernières années).

Une négociation à hauteur de 50% sera engagée par la commune auprès de GRDF pour ramener le paiement à 40.000 € environ.

☞ Pas de nouvelle concernant l'intégration de Tignieu Jameyzieu à la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu.

☞ Un débat sur le projet d'Eco-quartier de La Brosse Sud s'est tenu le 4 avril courant avec l'ensemble des élus du Conseil. Le débat a été très constructif et intéressant.

☞ Rencontre avec Madame Hélène CLOSIER, nouvelle directrice de La Poste de Pont de Chéruy. La nécessité de réaliser des travaux dans le bureau de Tignieu Jameyzieu a été évoquée.

☞ Le dimanche 26 mai prochain se tiendra la 2<sup>ème</sup> manifestation « MacDo Kids Sports » sur la place du Dauphiné.

**FIN DES DEBATS : 21 heures 30**